

PROGRAMME FORMATION PROFESSIONNELLE AGENT(E) SPÉCIALISÉ EN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ « ASPS » Titre Professionnel de niveau 3

Conformément à l'article L. 6353-1 du code du travail

REGLEMENTATION

Conforme à l'arrêté du 28 septembre 2018 relatif à la certification des organismes de formation aux activités de sécurité.

DUREE DE LA FORMATION

182 heures soit 5 semaines consécutives (Examen inclus)

NOMBRE DE STAGIAIRES

4 Stagiaires minimum et 12 Stagiaires maximum

PRE REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

- Savoir lire, écrire et comprendre le français (Test B1)
- Avoir 18 ans
- Posséder une autorisation préalable à l'entrée en formation délivrée par le Conseil National des Activités Privées de la Sécurité (CNAPS) ou posséder un numéro de carte professionnelle en cours de validité.
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la discipline (de moins de 3 mois).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Notre stage a pour but principal de vous rendre opérationnel autant sur le terrain que dans les postes de surveillance.

A la fin du stage vous :

- Aurez acquis les connaissances nécessaires pour exercer votre métier en qualité d'agent(e) de prévention et de sécurité dans le domaine privé,
- Serez capable de prévenir les actes de malveillance,
- Pourrez détecter les intrusions suspectes,
- Aurez la capacité de sécuriser et protéger les sites dont vous aurez la charge,
- Assurerez des missions de surveillance humaine,
- Pourrez proposer la mise en place de mesure de prévention pour la protection des personnes et des biens.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Tronc commun**
 - Connaître le livre VI du code de la Sécurité intérieure,
 - Connaître les dispositions utiles du Code pénal,
 - Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques,
 - Respecter la déontologie professionnelle en tant qu'agent(e) de prévention,
 - Mettre en œuvre les gestes élémentaires de premiers secours,
 - Analyser les comportements conflictuels,
 - Apprendre comment résoudre un conflit,

- Savoir transmettre des consignes,
- Réaliser une remontée d'information.
- **Surveillance et gardiennage**
 - Evaluer les risques professionnels,
 - Initiation au risque incendie,
 - Maîtriser la gestion des alarmes,
 - Protéger le travailleur isolé,
 - Sensibilisation au risque électrique,
 - Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes,
 - Entretenir sa culture de la sécurité,
 - Se protéger soi-même et protéger les autres,
 - Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention,
 - Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger,
 - Notion de secourisme « tactique »,
 - Être capable d'analyser les comportements conflictuels,
 - Faire face aux risques de situations menaçantes,
 - Connaître les outils de transmissions à disposition d'un agent(e) de prévention,
 - Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent(e) de prévention et de sécurité,
 - Contrôler l'accès et maîtriser le poste de contrôle de Sécurité,
 - Rondes et systèmes de contrôle des rondes,
 - Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements,
 - Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité,
 - Connaissances des systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance.

METHODE D'EVALUATION DES STAGIAIRES

Vous aurez à passer une épreuve écrite sous forme de QCM portant sur :

- Le cadre légal et déontologie,
- La surveillance générale,
- L'incendie, la palpation, l'évènementiel.

Vous devez aussi passer une épreuve pratique de mise en situation pratique sur un contexte professionnel et sur la gestion du PC.

Cet examen se déroule sur une journée complète.

VALIDATION

Délivrance du Titre de niveau 3 ASPS reconnu au RNCP

ASPS : Enregistré au RNCP par France Compétence le 14 décembre 2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 16-12-2024

Remise d'une attestation de formation et d'un diplôme d'Agent(e) privé(e) de prévention et de sécurité (ASPS)

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Centre de formation située à Lisieux (1h45 de Paris en train direct depuis Saint Lazare, 01h55 depuis Paris via A13)
- 700 M2 dédiés à la formation
- Dojo de 80 M2
- Salle de Sport
- Parcours sportif
- Salle de cours climatisée de 50 M2 équipée d'écran de projection vidéo et PC portable
- Véhicules de formation spécifiques
- Équipement complet de self défense
- Matériels spécifiques liés à la profession
- Cours magistral, mise en situation, Drill, cas concret, exercice, évaluation continue des connaissances.

EQUIPES PEDAGOGIQUES

- Les formations sont placées sous la responsabilité du responsable pédagogique Monsieur Éric Drillet, Chef d'équipes de protection Physique de Personnes :
 - Formateurs de niveau III
 - Moniteur de secourisme
 - Instructeur de self défense
 - Diplômé jeunesse et sport
 - Ministère de l'intérieur, habilité par la CARSAT, l'INRS, la DGAC et le CNAPS

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES DOSSIERS

La formation est accessible à toute personnes ayant satisfait aux prérequis imposés par l'organisme de tutelle CNAPS et Aeneas Formation.

Accompagnement dans le montage des demandes de dossier auprès des organismes de financements et administrations.

Formation éligible à un Congés Individuel de Formation.

Utilisation possible du crédit Compte Personnel de Formation.

Prise en charge possible par l'OPCO

Prise en charge possible par le pôle emploi

Autofinancement

Système par V.A.E (nous consulter).

Accompagnement dans la recherche d'emploi à l'issu du stage.

Hébergement et restauration aux tarifs préférentiels (nous consulter).